

Le petit

TRONCY

19

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE SAINT BONNET LE TRONCY – Juillet 2023



Sommaire du numéro 19

Le mot du Maire	Page 2
Travaux et actualités	Page 3
La vie des associations	Pages 4– 8
La vie du village	Page 10
Histoire de pays	Page 11-12
Comptes rendus des conseils municipaux	Page 13- 15
Agenda	Page 15
Infos pratiques - Etat civil	Page 16

Ecrire ce mot du Maire est toujours quelque chose de compliqué. Tantôt il y a des multiples sujets à aborder, tantôt l'actualité communale est pauvre. Parfois, le Maire a envie de plaisanter dans l'espace qui lui est réservé, parfois il est las de toutes ces histoires qui viennent polluer sa mission d'élu.

Aujourd'hui, mon texte sera un peu tout cela à la fois !

Je vais commencer par faire le point sur les travaux importants, à savoir, le musée et le cimetière.

Beaucoup d'entre vous ont pu constaté l'avancée des travaux du cimetière : ancien abattoir écroulé, enrochement avec accès PMR réalisé, ouverture faite pour rejoindre l'ancien cimetière. Pour en permettre l'accès, il reste le parking à terminer, le marquage au sol à tracer avec réduction de la voie de circulation et la barrière de sécurité le long de l'enrochement à poser.

Lorsque ces travaux seront terminés, il faudra procéder à l'aménagement du terrain afin d'y loger un ossuaire, un colombarium et prévoir les emplacements des futures tombes. L'ossuaire permettra de vider les tombes abandonnées du cimetière actuel afin de libérer de la place.

Le deuxième chantier important est celui de la transformation du musée. Entre les formalités de passation de marchés publics, l'augmentation des tarifs des entreprises, le débarrassage du musée, le traitement de l'amiante et la gestion des incivilités, je peux vous assurer que ce chantier nous donne beaucoup de tracas.

Aujourd'hui, toutes les entreprises ont été choisies et je me réjouis qu'elles soient toutes locales. Pour information, le marché avait été mis en ligne fin mars.

La première réunion de chantier a eu lieu afin de fixer le planning et le début des travaux. Les travaux démarreront vraisemblablement fin septembre.

C'est pourquoi afin de préparer le chantier, le parc du musée sera fermé à compter du 1er septembre 2023 jusqu'à la fin des travaux.

Peut-être serons nous amenés à fermer le parc du musée plus tôt.

Pourquoi cela ? Cette question me permet d'aborder le sujet des incivilités croissantes en particulier aux environs du parc. Très récemment (entre le 19 et le 24 juillet), des jeunes se sont introduits dans le musée par la porte de la cave chancelante et ont procédé à des dégradations dans le bâtiment (une télévision jetée au sol et explosée, des vitres cassées). Ils ont même été jusqu'à ... déposer des excréments (pour être poli !) dans une boîte contenant des minéraux. Comportement un peu primaire, voire animal, mais malgré tout, bravo à eux, il fallait viser juste !

Encore plus grave, ces mêmes jeunes (je présume !) ont déposé de la colle sur des voitures stationnées à côté de l'église. Le propriétaire est obligé de passer par un carrossier pour refaire la peinture de cette voiture de collection. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

La même colle a été retrouvée dans les boutons poussoirs

des WC publics du musée. J'ai failli oublier les brosses de WC jetées dans le jardin d'un voisin et les tags sur les murs de l'abri du musée!

Toutes ces réparations ont un coût qui sera forcément payé par ces personnes ou par les habitants qui verront leurs impôts augmenter.

Mais voilà ! Il ne faut rien dire aux enfants. Mieux que cela, on leur donne parole d'évangile ! Tout ce qui sort de leur bouche est forcément vérité ! Au point même, que des parents se sont autorisés à mettre en cause le travail des éducateurs et de venir les menacer dans l'école ! Pourquoi ? Parce qu'un adulte a osé lui dire « Non ! ».

Apprendre le sens du mot « Non », apprendre la frustration, c'est accepter les règles, c'est la base de la vie en société.

Cette non acceptation des règles, on la retrouve également chez les adultes. « *Je suis chez moi, donc je m'autorise à construire sans permis !* ». Voilà comment je peux résumer les discours des personnes en infraction du code de l'urbanisme. Aujourd'hui une affaire est en cours chez le procureur de la République qui décidera de la suite à donner et deux autres sont en attente de règlement amiable avant l'établissement d'un procès verbal adressé au procureur de la République.

Comme la loi ne fait plus peur à grand monde, j'ai eu la confirmation par la préfecture qu'il est possible de prendre un arrêté imposant une mise en conformité avec la loi sous peine d'une astreinte financière quotidienne.

Enfin, pour en terminer avec les incivilités, j'ai remarqué ces derniers temps de nouveaux déchets non conformes dans les conteneurs : tuyaux de pompe, dévidoir de câble électrique,... Sans parler des dépôts à côté des conteneurs à Cambry ou au Ronçon.

Régulièrement, j'adresse des courriers aux propriétaires identifiés de déchets non conformes. Faut-il passer aux amendes ?

Tout ces sujets amènent une réflexion : faudra t-il un jour passer à la vidéo surveillance sur tous ces sites ?

Je ne suis pas du tout favorable au flicage, mais j'avoue que parfois cela nous aurait bien aidés !

A moins que, soudainement, miraculeusement, un vent de citoyenneté souffle sur Saint Bonnet le Troncy et vienne effacer toutes ces traces d'incivilités, de dégradations et de comportements agressifs.

Je vous avais promis un mot du Maire de toutes les couleurs, mais je me rends compte qu'il est plutôt sombre.

Alors vivement le prochain coup de vent... citoyen, bien sûr !

Pascal Touchard



imetière

Après un démarrage fastidieux, les travaux de l'agrandissement du cimetière sont bien entamés. La démolition de l'abattoir, l'enrochement et la préparation du parking ont été assurés par l'entreprise Mongoin Lardet depuis le mois de mai. Une ouverture a été créée également pour rejoindre l'ancien cimetière. Avant l'aménagement des futures tombes et autres éléments, il est nécessaire de clôturer le cimetière. Des devis sont en cours.

Le cheminement en béton et l'enrobé du parking vont être réalisés courant juillet. Le marquage au sol des emplacements de parking sera tracé après séchage de l'enrobé en même temps que le rétrécissement de la voie de circulation devant le cimetière. Cette dernière action permettra une diminution de la vitesse d'entrée dans le village.



Voirie

Pour la satisfaction des habitants des différents hameaux, la commune investit dans des travaux de voirie afin d'améliorer la circulation.

Tout d'abord, un enrobé a été déposé sur le chemin en terre de la Croix des missions (chemin qui part du parking de l'OPAC et qui monte à l'Allier).

Ensuite, un bi couche a été réalisé sur l'ancienne voie de chemin de fer, entre le Lacheron et la montée du Patiroit, le chemin en terre étant très endommagé. Une limitation de tonnage sera prise sur cette partie du chemin.

Enfin, le mur de soutènement de la route de Magny en dessous de la place du monument aux morts a été remis en état par le Conseil Départemental du Rhône. Il en est de même pour l'enrochement de la route du Suchet, pris en charge par la C-OR.

Travaux du musée

Si les travaux de l'agrandissement du cimetière ont été plutôt rapides, ceux de la transformation du musée sont plus longs à démarrer. Avec les appels d'offres, les délais de consultation et le contrôle de légalité, il faut prendre son mal en patience ! Les premiers travaux devraient commencer en octobre par le désamiantage d'un conduit de cheminée et l'enlèvement de 2 fenêtres.

Toutes les entreprises ont été choisies. Elles sont toutes locales.

Les chats

La commune vient de signer une convention avec la SPA. Cette convention permet à ceux qui le souhaitent de faire stériliser les chats errants à un tarif très intéressant. Pour cela prendre contact avec la mairie pour une demande d'attestation puis faire une demande de bon auprès de la SPA. Celle-ci les enverra directement chez le vétérinaire que vous aurez contacté. Une fois les chats stérilisés, ces animaux devront être nourris et entretenus.

Bilan de l'année scolaire 2022-2023

En dehors des enseignements traditionnels de l'école primaire, voici les temps forts qui ont marqué l'année scolaire.

Les Sortie USEP

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré organise des activités sportives pour les élèves des écoles publiques. Ainsi Les enfants ont pu participer à plusieurs rencontres sportives cette année :

- une rencontre Lutte à Ranchal, avec les écoles de Ranchal et de Mardore ;
- le cross de l'USEP en octobre ;
- une rencontre boules le mardi 30 mai qui s'est déroulée à Saint Bonnet avec les écoles de Mardore et Ranchal.

Savoir Nager : Le savoir nager est une compétence scolaire. Il correspond à la maîtrise du milieu aquatique et est divisé en plusieurs degrés en fonction de l'âges des enfants.

La C-OR offre le transport et l'accès à la piscine de Tarare à toutes les écoles primaires du territoire. Ainsi, pendant presque un trimestre, chaque vendredi après-midi, les élèves se sont rendus à Tarare, accompagnés de Mme Battu, et de M. Mlynarz. Les élèves de Saint Bonnet ont eu beaucoup de chance car les séances piscines du vendredi ont été maintenues, ce qui n'a pas toujours été le cas pour d'autres écoles pour qui les séances ont souvent été annulées en raison de l'absence de maîtres nageurs (maladies et démissions). a beaucoup perturbé l'organisation des séances.

La piscine sera reconduite l'année prochaine.

La nébuleuse vagabonde

Les élèves ont travaillé également grâce à la COR (avec l'école de Ranchal notamment) sur un projet artistique appelé « La nébuleuse vagabonde ». Ils ont assisté à un spectacle et l'artiste est venu ensuite en classe pour un travail collaboratif les 22, 26 et 27 juin. Un chemin « le paysage sacré » a été créé par les enfants.



Voyage scolaire

La « classe de Neige » a été une réussite. Tous les élèves (sauf un qui s'est blessé) ont pu partir. En raison de l'absence de neige, les organisateurs ont du proposer de nouvelles activités. Celles-ci ont été très appréciées et de très bonne qualité. Ainsi, les élèves ont pu s'initier à la course d'orientation, au tir à l'arc, au tir à la carabine laser, à la fabrication de poterie, aux méthodes des hommes



préhistoriques....

Merci encore à Sylvie Ginet qui a bien voulu accompagner et prendre soin les élèves pendant une semaine.

Changement d'enseignant

Après 10 ans passés à l'école de Saint Bonnet le Troncy, l'enseignante a décidé de participer au mouvement des maîtres et a obtenu un changement de poste à l'école publique de Cublize.

A la rentrée, c'est donc une nouvelle enseignante, Mme Emilie Cotte qui assurera la classe. Elle sera aidée par une nouvelle ATSEM, en cours de recrutement. En effet, la mairie n'a pas souhaité reconduire le contrat de mme Karine Gardette.

A la rentrée de septembre, 15 élèves occuperont les 2 classes de l'école, répartis de la manière suivante :

- 1 en petite section, 1 en moyenne section, 3 en grande section, 2 en CP, 1 en CE1, 1 en CE2, 4 en CM1 et 2 en CM2.

Les effectifs sont stables et se maintiennent.

Un peu de Lien / Les mardis de St Bonnet

L'association « **Un peu de Lien** », c'est :

- Les *Mardis de Saint Bonnet*, un après-midi par semaine pour se retrouver, lire ou jouer autour d'un goûter.
- Des moments festifs souvent en soirée à thème : soirées raclette, la Saint Patrick,... Première fête de la musique avec une quarantaine de personnes présentes. Merci aux musiciens, aux enfants à tous ceux qui sont venus avec leurs instruments.
- Un bar associatif ouvert les samedis et dimanches de 10h30 à 12h30 ainsi que le 1^{er} vendredi du mois de 19h à 22h.
- Des séances de Gym encadrées par Denis et Andrée, les jeudis matin de 10h à 11h30 à la salle des fêtes.

Que vous soyez jeune ou moins jeune, nous vous accueillerons avec plaisir. N'hésitez pas à venir nous retrouver les mardis de 14h à 17h30 à la salle des associations en face de la mairie

Merci à tous ces bénévoles qui s'impliquent et qui font vivre l'association.



Les Mardis de Saint Bonnet



Séance Gym du jeudi

Fête de la musique



Une soirée à thème



HVA culture

Le programme de la prochaine saison est paru, n'hésitez pas à le parcourir. Cette année, au mois de mars, la compagnie **Circonvolution** est venue en « *Résidence d'artistes* » sur notre commune pendant une semaine. A cette occasion, l'artiste a réglé, répété son spectacle « **D'une Mouche, un Eléphant** » créé et joué par Lucie Carbonne. A l'issue de cette semaine, un extrait du spectacle a été donné à l'école ainsi qu'aux habitants. Une soixantaine de personnes a assisté à cette représentation. La totalité du spectacle sera donnée au printemps 2024, sur notre commune, nous vous tiendrons au courant.



Les classes en 3

Cette année les conscrits sont 33 à défilé, forcément calculé ! 33... puisque c'est la 3 !

La classe était composée comme suit : Deux 90 ans (Henriette Vignon et André Longère), cinq 80 ans (Monique, Mariette, Jacques Girod, Joseph Couturier et Chantal Charbonnier), six 70 ans (Michel, François, Guy, Monique, Marie Jo et Jeanine Vallet), deux 60 ans (Manu et Valérie), sept 50 ans (Christophe, Stéphane, Éric, Bénédicte, Cécile, Boris et Christine), deux 40 ans (Yoann et Angélique), un 19 ans (Pierre) et surtout avec huit 10 ans (Marius et Louise Noël, Lylou Battu, Lucas Corgier, Axel Dusek et Ugo), la relève est assurée !

Des colis ont été distribués aux anciens qui ne pouvaient pas se déplacer. Mmes Dudu Raymonde, Vignon Henriette et Minot Jeanne.

Ce fut une belle journée, tout était réuni. La fanfare de Saint Nizier a mené le défilé, tandis que nos conscrits déambulaient dans les rues sous les jets de confettis. Tous habillés en marinière, suivis d'un bateau à bord duquel avait pris place les 8 enfants de 10 ans, ils ont animé cette fête.

Les classes en 4, ont servi la buvette sous le préau du musée. Ils ont ensuite tenu celles du monument et du devant de la mairie.

Toutes les photos des classes sont visibles au bar associatif.



La Classe en 3

Président : Stéphane Philippe
Trésorier : Christophe Noël
Secrétaire : Angélique Sanlaville



Sou des écoles

Tout au long de l'année, le sou des écoles organise diverses manifestations qui ont pour but de récolter de l'argent afin de pouvoir aider financièrement les sorties, les voyages ou les projets liés à l'école.

Cette année, la vente des fleurs et plants de jardin a été une réussite. Les commandes étaient nombreuses. Le jour de la distribution, un goûter et un coup à boire ont permis aux habitants de se retrouver.

Pour la vente de pizzas, vous avez été nombreux à répondre présents, plus de 100 pizzas ont ainsi été commandées.

Le barbecue dansant n'a pas pu se tenir sur le boulodrome, la pluie s'étant invitée. Le repli dans la salle des fêtes a été une réussite avec convivialité et bonne humeur. Les parents d'élèves ont su gérer la soirée, le repas, la sono et tout le reste.

Le spectacle de fin d'année de l'école a permis aux petits pingouins, ainsi qu'aux chanteurs en herbes de s'exprimer.

Les parents remercient tout ceux qui par leur présence ou leurs achats participent aux actions du sou.



Association communale de chasse réunie

Cette année la société de chasse communale a fait les prélèvements suivants : 28 chevreuils, 3 sangliers, 5 lièvres, 35 lapins, 20 faisans et 20 renards.

Le repas des propriétaires a pu avoir lieu. Il s'est déroulé le 2 avril avec 90 convives. Dorénavant le repas des propriétaires se fera une année sur deux et sera remplacé par un lot de gibier : une distribution sera faite sur une journée au local des chasseurs à Lurcy.

La façade du local des chasseurs a été crépie et rejointée.



La vie des associations

La boule du Ronçon

L'association « AMICALE BOULE DU RONÇON » a été fondée en 1924.

Elle a pour but la pratique de l'éducation physique et des sports, et notamment de la Boule Lyonnaise.

Elle tend à favoriser et développer le goût du jeu de boules et en même temps à maintenir et à augmenter les traditions de bonne camaraderie et de fraternité.

Elle a son siège social à la Mairie de Saint Bonnet le Troncy.

Elle compte 16 licenciés et 4 sociétaires.

Le bilan de l'activité de l'association en 2022-23 :

- Concours de boules officiel : 32 doublettes 3^{ème}/4^{ème} Division. Il a eu lieu le 25 mars 2023;
- Qualificatif 3^{ème} et 4^{ème} Division Doublette du secteur ont eu lieu les 6 et 7 mai 2023;
- Et le concours de boules officiel 32 simple 3^{ème}/4^{ème} Division qui aura lieu le 9 septembre 2023.



Il restera à l'association à organiser son concours des sociétaires pour clore la saison.

Président : M. Julien SANLAVILLE
 Vice-Président : M. Laurent DUMAS
 Secrétaire : M. Mickaël Couturier
 Secrétaire adjoint : M. Christian VIGNON
 Trésorier : M. Nicolas SANLAVILLE
 Trésorier adjoint : M. Éric KULTSAR
 Renseignements : 06-72-74-29-85
 ou mickaël.couturier@laposte.net



Le comité des fêtes

L'été sera chaud avec le Comité des fêtes de St Bonnet le Troncy

Randonnée pédestre: Cette année, la randonnée Pédestre s'est déroulée sous un ciel menaçant mais sans averse, ce qui a permis à tous les marcheurs de passer une agréable journée avec un accueil chaleureux de tous les bénévoles...



Pétanque: La journée pétanque du dimanche 25 juin sous un beau soleil a permis à tous les participants d'exercer leur talent. Les joueurs de cartes et jeux de société se sont retrouvés à l'ombre des barnums. Le repas et la buvette furent des moments conviviaux. Merci à tous.

Fête de l'été: Comme depuis plusieurs années, la fête de l'été du 27 août se prépare, et les inscriptions pour le vide grenier et pour le marché artisanal/terroir vont de bon train.

Nous comptons sur tous les habitants du village pour accueillir les visiteurs avec ferveur.

L'été sera chaud comme le cœur des habitants.



Dates fixes à retenir :

Randonnée pédestre : dernier Dimanche d'avril
 Journée pétanque : dernier Samedi de juin
 Fête de l'été : dernier Dimanche d'août

En projet :

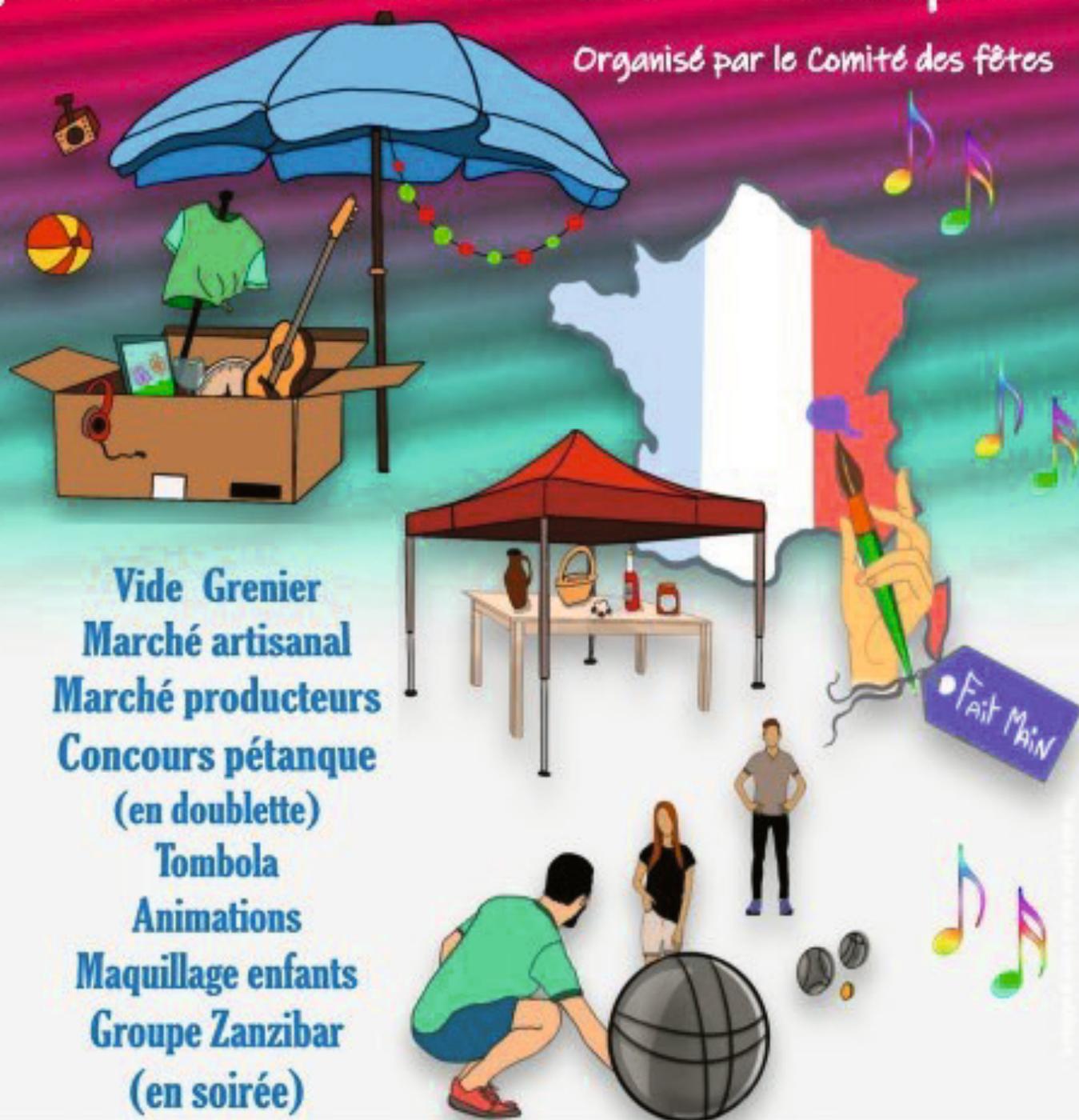
Thé dansant : dernier Dimanche d'octobre
 Certains événements comme un repas choucroute et/ou une journée séance en musique relaxante avec Nesse et Pierre sont en réflexion .

Dimanche 27 août 2023

St Bonnet le Troncy

Fête de l'été en Musique

Organisé par le Comité des fêtes



Vide Grenier
Marché artisanal
Marché producteurs
Concours pétanque
(en doublette)
Tombola
Animations
Maquillage enfants
Groupe Zanzibar
(en soirée)

Renseignements – Réservations : André Grange 06 40 63 07 31

Emplacement exposants : 1€ le mètre linéaire

Plateau repas froid midi - Buvette - Frites – Hotdog - Repas Paëlla le soir

Commémoration du 8 mai 2023

Comme chaque 8 mai, la commune célèbre la fin de la deuxième guerre mondiale. La cérémonie au monument aux morts du village, a été suivie par un grand nombre d'entre vous. Le verre de l'amitié a clôturé ce moment de recueillement.



Journée départementale de la Résistance

Le dimanche 25 juin a eu lieu la journée départementale de la Résistance.

En 1967, d'anciens résistants ont créé cette journée, en l'honneur des hommes et des femmes qui ont donné leur vie pour défendre notre Liberté. Depuis ce jour et chaque année, au dimanche le plus près du 18 juin, une délégation de l'association visite les villages marqués par un événement lié à la Résistance. C'est le cas de Saint Bonnet le Troncy qui a vécu une rafle suivie d'une déportation d'habitants en 1943. Peu d'entre eux sont revenus des camps de la mort.



Après une célébration aux monuments des déportés du centre du village, les participants se sont rendus à celui de Barbery pour la même célébration avec dépôt d'une gerbe. A l'issue de ce cérémonial, la famille Dumontet (famille d'un survivant), nous reçoit chez Jean Pierre pour un moment de convivialité autour d'un verre.

A noter la présence de m. Gratier de Saint Louis, professeur au collège de Lamure sur Azergues qui ouvre à la rentrée prochaine une classe « Défense » dont les élèves auront à charge de poursuivre le travail de mémoire sur ces faits devenus anciens. Les élèves se rendront sur ces 2 monuments le 31 août prochain.

Informations diverses

Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages

L'Insee réalise entre le 12 juin et le 16 décembre 2023, une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leur endettement.

Réalisé à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014, 2017 et 2020. La ré-interrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, certains ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

Recensement 2024

Dans le courant de l'hiver 2024, aura lieu le recensement de la population de Saint Bonnet le Troncy.

Un agent accrédité par la commune se rendra à votre domicile :

- Soit pour vous donner la procédure afin d'effectuer le recensement en ligne sur internet ;
- Soit pour vous remettre un document que vous devrez remplir et lui rendre lors d'un second passage ;
- Soit pour remplir avec vous ce document.

La participation au recensement est obligatoire. De ces résultats, dépendent le budget des communes, la composition des conseils municipaux, les infrastructures construites (collège, hôpitaux, pharmacies,...)

Déclaration immobilière aux services des impôts

Depuis cette année, les propriétaires ont l'obligation de déclarer leurs biens immobiliers. Cela concerne la maison principale et secondaire, un local vacant mais aussi les locaux annexes (garage, parking, abris). La déclaration se fait en ligne sur le site impots.gouv.fr dans la rubrique « Gérer mes biens immobiliers » et doit être faite avant le 31 juillet.

Si le descriptif de vos biens ne correspond pas à celui affiché dans votre espace personnel, il vous est possible de faire une demande de modification.



Quand le train passait à Saint Bonnet le Troncy

Pour certains, ce titre peut paraître une boutade, mais peut-être quelques anciens se souviennent. Cette page de l'histoire de Saint Bonnet peut s'écrire comme un western, dans la plus pure tradition cinématographique « *Il était une fois dans l'Ouest* » ou « *Le petit train du Far West* », car le train ne passait pas dans le village, mais dans l'extrême Ouest du territoire communal, dans la vallée du Reins.

Ce petit train ne faisait que passer à Saint Bonnet. En effet, au Sud, la gare de Magny se trouvait sur le territoire de Meaux la Montagne et, au Nord, le terminus des voyageurs se trouvait sur la commune de Saint Vincent de Reins. Par contre, les trains de marchandises s'arrêtaient à Saint Bonnet, car au terminus, le quai des marchandises ainsi que la grue de 4000 Kg (toujours visible à ce jour) se trouvent sur le territoire de Saint Bonnet.



Ce petit train reliant Amplepuis à Saint Vincent de Reins, désigné « Train ASV » (Amplepuis—Saint Vincent) vécut une trentaine d'années avant d'être détrôné par l'automobile.

Le chemin de fer avait fait son apparition en France dans les années 1830 et les grandes compagnies, vers 1850, établirent les grandes lignes qui, telle une étoile, rayonnaient de Paris.

Le chemin de fer fut le moteur de l'expansion industrielle qui prit naissance sur ses grands axes de trafic.

Depuis des siècles les déplacements se faisaient aux pas des chevaux, les charrois étaient longs et malaisés sur des chemins dont l'entretien était aléatoire et fort coûteux en main d'œuvre. La voie ferrée était la solution à tous ces problèmes et la machine à vapeur remplaçait d'un seul coup des dizaines d'attelages. Le triomphe de l'industrie naissante passait inexorablement par le chemin de fer.

Dans les communes reculées, cet eldorado semblait inaccessible, mais petit à petit, l'idée faisait son chemin et chacun rêvait d'avoir le chemin de fer à portée de main.

Dans les vallées où il était possible de construire des lignes d'intérêt local sans grands travaux d'infrastructure, des industriels avisés imaginèrent ces réseaux avec, bien entendu, la perspective de réaliser des bénéfices tout en rendant possible le développement des régions traversées.

C'est ainsi que dans sa séance du 21 Août 1892, le Conseil municipal de Saint Bonnet le Troncy émettait le vœu que soit réalisée une étude « ***pour l'établissement d'un tramway à vapeur partant d'Amplepuis pour aboutir au lieu-dit Les Filatures situé sur la commune de Saint Vincent de Reins, lequel desservirait les communes de Cublize, Meaux, Saint Vincent, Thel, Ranchal et Saint Bonnet le Troncy dont les hameaux importants sont situés à proximité de la vallée du Reins*** ».

C'est alors qu'un problème surgit : la ligne sera-t-elle à voie normale, c'est à dire 1,44 m d'écartement ou sera-t-elle à voie étroite c'est à dire à 1 m d'écartement ?

Le Conseil considère qu'un chemin de fer à voie normale est préférable à une voie étroite, mais considérant la situation financière de la Commune, « ***regrette de ne pouvoir en ce moment au moins, contribuer par ses ressources à l'exécution de chemin de fer dont il s'agit*** ».

Après avoir délibéré, le Conseil donne son accord pour « ***une imposition extraordinaire de 2 centimes et demi par franc pendant 10 ans, représentant une somme annuelle de 110 francs environ, devant produire environ 1100 francs en vue de l'exécution du chemin de fer dont il s'agit, cette imposition ne devant prendre effet que le 1^{er} Janvier de l'année qui suivra le commencement réel des travaux et au plus tôt le 1^{er} Janvier 1896*** ».

Le 17 Mai 1896, le Conseil s'impatiente et demande « ***la prompte réalisation du chemin de fer à voie normale*** ». Mais la réalisation prend du retard et la commune de Saint Bonnet déclare « ***qu'il y a urgence à exécuter de suite cette ligne afin d'empêcher l'émigration de l'industrie au contraire de favoriser l'établissement de nouvelles usines dans la vallée du Reins*** ».

En décembre 1897 les travaux n'ont pas encore commencés et le Conseil Général du Rhône ainsi que les Ponts et Chaussées sont disposés à autoriser la réalisation du projet mais demande « ***l'établissement à voie étroite et non à voie normale*** ».

Le Conseil Municipal de Saint Bonnet ne l'entend pas de cette oreille et renouvelle nettement sa position en faveur d'une voie normale « ***considérant qu'un chemin de fer à voie étroite ne rendrait pas au pays les services qu'il est en droit d'en attendre, attendu qu'une grande partie des marchandises telles que foin, paille, bois de construction, le commerce du charbon et même le commerce du bétail, qui seront pour cette ligne l'objet d'un trafic considérable, ne peuvent se servir d'un chemin à voie étroite. Pour ces motifs, le Conseil, après mure délibération déclare à l'unanimité rejeter la voie étroite et demande instamment que ce chemin de fer soit établi selon la voie normale*** ». Dans la plupart des autres communes intéressées, c'est le même tollé.

En 1898, le Conseil Général du Rhône accorde la concession de la ligne à M. Cornillon, Ingénieur civil des Mines demeurant à Lyon. La convention signée entre M. Rivaud, Préfet du Rhône et M. Cornillon fixe les attributions de chacun.

La construction de l'infrastructure comprenant l'acquisition des terrains, l'établissement de la plate-forme, les ouvrages nécessaires au rétablissement des voies de communication ou à l'écoulement des eaux ainsi que les clôtures, maisons de garde, barrières de passage à niveau, seront réalisés par le Département puis seront remis au concessionnaire qui aura la charge de la réalisation des superstructures comprenant la fourniture et la pose du ballast, des voies avec tous les accessoires, l'installation et l'aménagement des gares et leurs dépendances ainsi que la fourniture du minimum de matériel roulant, soit : trois locomotives, quatre voitures à voyageurs et quatorze wagons de marchandises.



Dans la convention, à aucun moment il n'est fait allusion à l'écartement choisi mais c'est l'écartement normal qui sera réalisé.

Les travaux commencent enfin au début de 1904 et vont durer jusqu'à la fin de 1907.

Tout semble baigner dans l'huile mais avant l'inauguration de la ligne un vent de révolte se met à souffler. Les habitants de Saint Bonnet sont courroucés sur la façon dont on a dénommé la ligne qui dessert leur village.

Cette gare a été dénommée « LE MAGNY » nom d'un hameau de Saint Vincent de Reins.

Le 18 Août 1907 M. le Maire fait remarquer en réunion du Conseil Municipal « **qu'il serait de toute nécessité de désigner cette gare sous le nom Meaux – Saint Bonnet-le-Troncy, attendu que ce sont ces deux communes qui seront desservies par elle** » et le Conseil demande que « **l'Administration fasse les démarches nécessaires pour obtenir satisfaction** ».

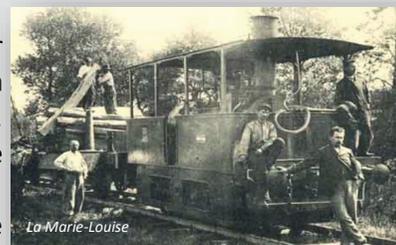
Le 31 Mars 1908, le Conseil Municipal de Saint Bonnet « **Considérant que le concours financier de la commune se montait à 1100 francs pour la construction du chemin de fer. Considérant qu'au moment où la Compagnie dénommait les gares, elle aurait dû informer les communes intéressées afin d'avoir leur avis. Délibère : Le Conseil pour les motifs ci-dessus énoncés refuse de participer dans les frais de substitution de noms, trouvant qu'il n'est pas logique de faire payer la commune une faute qu'à commis la Compagnie** ».

Le 17 Mai 1908, en session ordinaire, le Conseil Municipal de Meaux, revenait sur la dénomination de la gare en ces termes : « **M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet l'informant que le Conseil Municipal de Saint Bonnet le Troncy refuse toute participation à la dépense occasionnée par le changement de la dénomination de la gare « LE MAGNY » en celle de « Meaux – Saint Bonnet » et invite le Conseil à prendre une décision à ce sujet.** ». Ce dernier, par délibération, « **vote la somme de trente francs réclamée par la Compagnie du Chemin de fer d'Amplepuis à Saint-Vincent de Reins pour le changement susdit, mais à la condition expresse que les plaques indicatrices porteront « Meaux – Magny » et non « Meaux – Saint Bonnet ». Une somme de trente francs fera l'objet d'un article spécial au budget additionnel de 1908** ».

Ainsi, pendant de nombreuses années il n'y eut pas de gare portant le nom de Saint Bonnet le Troncy.

Il fallut attendre vers 1925 pour que la Municipalité obtienne que la gare desservant Saint Bonnet porte enfin la désignation « **MEAUX – MAGNY – SAINT BONNET LE TRONCY** »

Pour la construction de la ligne une draine à vapeur fut utilisée pour l'approvisionnement du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Par la suite elle fut conservée pour l'entretien des voies. Elle a été baptisée « **MARIE-LOUISE** ». La ligne fut ouverte à l'exploitation le 1^{er} Novembre 1907 et le train, un vrai, à voie normale, pour commencer son va et vient quotidien du matin au soir.



Le trafic fut assuré durant les 10 premières années par deux locomotives de type 030 de 28 tonnes achetées d'occasion à la Compagnie des Chemins de fer du Nord. Elles avaient été construites par les Établissements FIVES-LILLE et étaient baptisées « **AMPLEPUIIS** » et « **CUBLIZE** ». En 1917 une troisième locomotive 030 vint compléter le parc. Les wagons comprenaient 4 voitures à deux essieux type « **DOMBES** » avec plate-forme, 1^{ère} et 2^{ème} classe de 50 places chacune. En plus des voitures de voyageurs le parc roulant comportait des wagons plats, des wagons tombereau, et des fourgons couverts.

Tout ce matériel circulait à 40km/h à raison de quatre allers et retours quotidiens et un cinquième voyage facultatif, en correspondance avec les trains P.L.M. en gare d'AMPLEPUIIS.

En 1927 le Département du Rhône racheta la Compagnie et poursuivit l'exploitation de la ligne jusqu'en 1935, date à laquelle elle fut supprimée.

Par décret du 22 Mars 1939 la ligne fut déclassée et les voies déposées. Les emprises devinrent alors des chemins ruraux.

Pendant les 28 années de son existence, le petit train ASV, contribua à la prospérité de la vallée du Reins mais son prolongement jusqu'à Beaujeu qui aurait eu comme suite la ligne Beaujeu-Mâcon, le tout constituant une ligne directe Amplepuis-Mâcon, ne se réalisa jamais.

Aujourd'hui, sur Saint Bonnet, il ne subsiste que la grue de chargement et le chemin de la voie ferrée entre Magny et Saint Vincent.





Conseil municipal du 03 février 2023

Bilan des commissions :

Voirie : L'entreprise Fougerard interviendra la semaine du 6 février pour le curage des fossés.

Au Chemin de l'Allier, la chaussée est déformée suite aux travaux de branchement de l'antenne relais. Il faut voir avec le SYDER.

SYDER : Une réunion a lieu le 2 janvier 2023 concernant le vote du budget 2023.

Ecole : Mme Pavon a été arrêtée 1 semaine et Mme Gardette, ATSEM, est toujours en arrêt maladie suite à une agression verbale d'un père de famille subie devant l'école. Des plaintes de part et d'autre ont été déposées à la gendarmerie.

Mme Pavon, organise une réunion le 21 février 2023 pour présenter le voyage scolaire.

Travaux :

Cimetière : En attente d'une réponse de l'entreprise Mongoin.

Musée : Le permis de construire est accordé. L'architecte, Mme Cinquin a fait passer tous les documents pour relecture à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (c'est la C.O.R qui effectue la mise en ligne des marchés publics). Il manque le document de Helair Energie. Le dépôt se fera le 27 février 2023.

Divers : Suite à l'accident du camion de pompier sur la RD 94^E au niveau de chez M. Dumas Michel, des poteaux ORANGE, et SFR (câble) ont été cassés. Les sociétés Orange et SFR ont été prévenues. L'établissement public EPARI a effectué une déclaration. Actuellement nous n'avons aucune nouvelle, malgré les nombreuses relances.

Il faut voir et travailler sur la création de chicanes en direction de St Vincent de Reins et racheter des quilles pour la chicane devant l'entrée du citystade.

Redevances du Domaine Publics 2022:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les installations de la société Orange occupent une partie du domaine public de la commune. A ce titre, ils doivent reverser à la commune la Redevance d'Occupation du Domaine Public. La redevance au titre de 2022 se monte à 880€ ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les installations de la société ENEDIS occupent une partie du domaine public de la commune. A ce titre, ils doivent reverser à la commune la Redevance d'Occupation du Domaine Public. Le montant de cette redevance, fixée suivant des barèmes, se monte à plus de 221€ pour 2022 et une indemnité (versement unique), concernant les travaux de l'antenne relais de 920€.

Le conseil municipal après avoir écouté Monsieur le Maire, délibéré et voté :

Décide à l'unanimité le paiement de la RODP due par ENEDIS pour l'occupation de son domaine public au titre de 2022. Le montant de la redevance est fixé à :221 € et 920 €

Décide à l'unanimité le paiement de la RODP due par ORANGE pour l'occupation de son domaine public au titre de 2022. Le montant de la redevance est fixé à 880€.

Changement de nomenclature comptable :

Monsieur le Maire informe que la nomenclature comptable change au 1^{er} janvier 2024 (passage de la M14 à la M57). Afin de préparer ce changement et effectuer les modifications comptables il faut délibérer dès maintenant.

Le conseil municipal après avoir écouté Monsieur le Maire, délibéré et voté :

Accepte le changement de nomenclature comptable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce changement comptable.

Informations Diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant du repas scolaire augmente au 1^{er} mars 2023. Le repas pas de 4,26€ à 4,90€.

Monsieur le Maire, rappelle que l'on facture aux parents 4€ le repas, la différence reste à la charge de la commune actuellement.

Le conseil municipal après avoir écouté Monsieur le Maire, délibéré et voté :

Refuse d'impacter cette augmentation aux parents jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Le prix du repas sera revu pour la rentrée scolaire prochaine 2023-2024.

Monsieur le Maire, informe qu'il va émettre un arrêté pour les travaux forestiers et les déclarations de travaux forestiers.

Questions Diverses :

Monsieur Fontaine interpelle Monsieur le Maire concernant la subvention annuelle attribuée aux associations communales. Le Comité des Fêtes ne reçoit pas cette subvention.

Monsieur le Maire informe M. Fontaine que l'ancien Président du Comité des Fêtes refusait cette subvention. Cela sera rediscuté lors de l'élaboration du budget 2023.

La recrudescence de chats sauvages dans le centre bourg est un problème. Il faut voir ce qui peut être fait.

Conseil municipal du 14 avril 2023

Approbation du Compte administratif et du compte de Gestion 2022

Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



Considérant que le compte est régulier

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Compte Administratif 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 aux Conseillers Communaux

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 avec les résultats :

En Fonctionnement : 76 678,03 euros,
En Investissement : 378 607,87 euros.

Subventions 2022

M. Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite accorder une subvention à chaque association de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir voté à l'unanimité :

Accorde une subvention d'un montant de 250 € aux associations communales suivantes :

Sou des Ecoles,
Association communale de chasse,
Boule du Ronçon,

Accorde une subvention à l'ADHA d'un montant de **875 €**

Accorde une subvention à Calypso d'un montant de **487 €**

Accorde une subvention au Réseau d'Aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) d'un montant de **32 €** soit 2€ par enfant.

Accorde une subvention d'un montant de **855,80 €** à HVA CULTURE,

Dit que ces sommes sont prévues au budget 2023.

Budget 2023

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Communal 2023 aux Conseillers Communaux

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2023 :

En Fonctionnement : 307 921,03 euros,
En Investissement : 664 207,87 euros.

Questions diverses :

Néant

Conseil municipal du 05 mai 2023

Présentation de la réunion d'analyses des offres.

Monsieur le Maire présente au conseil la réunion d'analyse des offres qui s'est tenue le 05 mai 2023.

La commune de Saint Bonnet le Troncy a passé un marché public de travaux en procédure adaptée pour la transformation du musée en commerce « Bar-Restaurant-Gîte ».

Le DCE a été mis en ligne sur la plateforme dématérialisée AWS (www.marché-publics.info) le 15 mars 2023 pour des offres attendues avant le 13 avril 2023 à 12h00.

En raison du manque de candidatures dans certains lots, la date de remise des offres a été repoussée au 20 avril 2023.

Le 05 mai 2023, l'ouverture des plis comprenant l'analyse des offres a été réalisée en présence de :

Mme CINQUIN Nathalie, Architecte et Maître d'œuvre des travaux ;

M TOUCHARD Pascal, Maire de Saint Bonnet le Troncy ;

M GINET Jean Philippe ; Adjoint au Maire ;

M BATTU Raphaël, Adjoint au Maire ;

M BUSCHI Emmanuel, Conseiller municipal.

Mme CINQUIN présente les analyses réalisées lot par lot.

Il en résulte :

19 offres ont été remises.

Aucun pli n'a été remis pour les **lot 4 : ITE (Isolation par l'extérieur)** et **lot 8 : Carrelage-Faïences**. Ils sont nécessairement infructueux.

Les offres pour les **lot 2 : Désamiantage maçonnerie** et **lot 05 : Façade** ont bénéficié d'offres avec des prix très supérieurs aux estimations (+ 27 000 € HT pour le lot 2 et + 14 000 € HT pour le lot 5). Les membres présents proposent de relancer une consultation pour ces deux lots.

Les autres offres remises sont cohérentes avec les estimations économiques de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre remet aux membres du groupe un tableau « **Analyse des offres** » regroupant les notes techniques et les rangs de classements et un tableau « **Analyse des prix** ».

Les membres présents proposent d'attribuer les lots suivants :

Lot 1 : VRD terrassement

L'entreprise **Mongoin-Lardet TP** est retenue pour 39 845,25 € (Terrassement avec option « plantations »).

Lot 2 : Maçonnerie

L'unique offre est jugée inacceptable car dépassant largement l'estimation du maître d'œuvre.

Il est proposé de relancer la consultation en « éclatant » le lot en trois entités : **2.1 Désamiantage** **2.2 Démolitions** et **2.3 Maçonnerie**. Cette disposition favorisera probablement la concurrence.

Lot 3 : Menuiseries extérieures

L'offre de l'entreprise **A.Thevenoux** est la mieux disante y compris en version Nabocco pour 27 944.45 € HT. La variante bois-aluminium n'est pas retenue.

Lot 4 : Isolation thermique par l'extérieur

Aucune offre – Consultation à relancer

Extraits des Comptes-rendus du conseil

Lot 5 : Façade

Une erreur de tarif horaire s'est glissée dans la DPGF de l'entreprise Vincent. La deuxième offre étant également au dessus des estimations, il est proposé de relancer ce lot en consultation.

Lot 6 : Menuiserie intérieure

L'offre de l'entreprise **A.Thévenoux** est retenue pour 50 436,25 €
A vérifier dans le cadre de la Mise au point du marché : vérifications sur quelques prestations

Lot 7 Plâtrerie peinture

L'offre de l'entreprise **SAS Aubonnet et Fils** est retenue pour 93 943,61€.

A vérifier dans le cadre de la Mise au point du marché : choix de la toile acoustique en plafond.

Lot 8 Carrelage faïences

Aucune offre – Consultation à relancer

Lot 9 métallerie – Serrurerie

L'offre de l'entreprise **Ets Cherpin** est retenue pour 29 784.78€
Aucune option n'est retenue.

Lot 10 Chauffage

L'offre de l'entreprise **Darphin** est retenue pour 86 119,05€.

A vérifier dans le cadre de la Mise au point du marché :

la prestation supplémentaire éventuelle « silo+vis » est à retenir ?

le poste « dépose des installations existantes » est-il bien prévu dans l'offre ?

Lot 11 Electricité

L'offre de l'entreprise **Thévélec** est retenue pour 39 800€.

Délibération « Attribution des lots »

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur l'analyse des offres ;
Après avoir débattu et consulté les tableaux d'analyses des prix et des notes techniques ;

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité des présents les attributions suivantes :

Lot 1 : VRD terrassement

Le lot est attribué à l'entreprise Mongoin-Lardet TP pour 39 845,25 € HT.

Lot 2 : Désamiantage – Démolitions – Maçonnerie

L'offre de l'entreprise Thomas Lorton est jugée inacceptable.

Lot 3 : Menuiseries extérieures

Le lot est attribué à l'entreprise A.Thevenoux pour 27 944.45 € HT

Lot 5 : Façade

Les deux offres sont jugées inacceptables.

Lot 6 : Menuiseries intérieures

Le lot est attribué à A.Thévenoux pour 50 436,25 € HT.

Lot 7 : Plâtrerie - Peinture

Le lot est attribué à SAS Aubonnet et Fils pour 93 943,61€ HT.

Lot 9 métallerie –

Le lot est attribué à l'entreprise Ets Cherpin pour 29 784.78€

Lot 10 Chauffage

Le lot est attribué à l'entreprise Darphin pour 86 119,05€.

Lot 11 Electricité

Le lot est attribué à l'entreprise Thévélec pour 39 800€.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour notifier aux entreprises la décision du conseil municipal.

Délibération « Re-Consultation des entreprises »

Deux lots étant jugés infructueux, et deux lots étant jugés avec des offres inacceptables, monsieur le Maire propose de reconsulter des entreprises en ciblant directement ces dernières.

Sur proposition du maître d'œuvre ; le Maire propose également d'éclater le lot 2 en 3 entités : 2.1 Désamiantage - 2.2 Démolitions - 2.3 Maçonnerie.

Cette disposition favorisera probablement la concurrence et permettra une consultation plus large des entreprises.

Après avoir constaté 2 lots infructueux ;

Après avoir constaté des offres inacceptables pour 2 autres lots ;
Après avoir entendu l'exposé du Maire et débattu, **le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des présents :**

Une nouvelle consultation du lot 2, découpé en 3 entités 2.1 : Désamiantage, 2.2 : Démolitions et 2.3 : Maçonnerie.

Une nouvelle consultation du lot 5 : Façades

Une nouvelle consultation du lot 4 : ITE – Bardage

Une nouvelle consultation du lot 8 : Carrelage-Faïences

Le conseil donne pouvoir à monsieur le Maire pour lancer ces nouvelles consultations.

Dates à retenir à St Bonnet

27 août : Fête du village, vide grenier, artisanat, concours de boule, buvette, plateau repas.

9 septembre : Concours officiel - 32 simple 3^{ème}/4^{ème} Division.

15 Octobre : Repas des anciens.

11 novembre : Commémoration à 11h au monument aux morts.

Tous les **mardis après-midi** : Les rendez vous du mardi 14h00 - 17h30 - Bar associatif.

Tous les **jeudis matin** : Gym douce à 10h à la salle des fêtes

1er vendredi du mois : Jeux de cartes, lecture, rencontres de 19h à 22h00. Bar associatif. Ouvert en plus des samedis et dimanche de 10h30 à 12h30.

Etat civil.

Mariages: Julie Evaristo et Matthias Epestion, le 21 janvier 2023.
Marion Roche et Cédric Michal, le 08 avril 2023.
Laure Desseigne et Simon Couret, le 17 juin 2023.

Décès Bernard Gautheret, le 29 mai 2023.

Informations pratiques.

Secrétariat de Mairie

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi et vendredi de 9h à 12h
- Jeudi 9h à 12h et de 14h à 17h

Permanences du Maire ou des adjoints

Le samedi matin de 10h à 11h ou sur rendez-vous.

Location des installations communales

Salles des fêtes : 200 € + 50€ ménage (habitants) ou 300 € + 50 € ménage (extérieurs).

Boulodrome : accès au terrain gratuit (réservation conseillée pour les groupes).

Local du boulodrome: 50€ (habitants) ou 100 € (personnes extérieures). Gratuit pour les associations de St Bonnet.

Abri du musée : Gratuit mais réservation obligatoire.

Déchetterie de St Nizier D'Azergues

Contact : 04 74 02 01 51

HORAIRES .

Lundi : 14h - 17h30

Jeudi: 9h - 12h

Mercredi : 9h-12h / 15h - 17h30

Samedi : 9h - 12h / 13h- 17h30

Trésorerie

Centre des impôts de Tarare

22 rue Etienne Dolet

69170 Tarare

Tél : 04 74 63 03 53

Transport à la demande

Pour bénéficier du transport à la demande, vous devez vous inscrire en remplissant un dossier.

Une fois la demande acceptée, vous achetez vos tickets et vous appelez un numéro pour être pris en charge.

Renseignements en mairie et auprès de la COR.

Mairie de Saint Bonnet le Troncy :

Téléphone : 04 74 02 02 20

Fax : 04 74 04 75 82

Courriel : mairie@saintbonnetletroncy.net

Site web : www.saintbonnetletroncy.net

Comité de rédaction :

Pascal Touchard - Sylvie Ginet

Prochain numéro du Petit Troncy : janvier 2024